

NOUVEAU

Dématérialisation des factures

Vos factures liées aux services publics (eau, assainissement, déchets...) sont désormais accessibles en ligne sur :

www.impots.gouv.fr

« Mon espace Finances Publiques »

Ce service permet de :

- Retrouver ses factures à tout moment,
- Télécharger et conserver ses documents,
- Disposer d'une version numérique en complément du courrier papier,
- Opter, si vous le souhaitez, pour la dématérialisation complète.

Vous recevrez toujours vos factures par courrier, sauf si vous choisissez volontairement de passer au tout numérique.



www.cc-sud-territoire.fr
ccst90@ccst90.fr

POURQUOI CE CHANGEMENT ?

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) modernise ses services pour :

- Simplifier l'accès aux factures,
- Améliorer les délais et la qualité de traitement,
- Sécuriser les données personnelles.

COMMENT ACCÉDER À VOS FACTURES ?

1. Rendez-vous sur www.impots.gouv.fr,
2. Cliquez sur « Mon espace Finances Publiques »,
3. Connectez-vous avec vos identifiants habituels,
4. Retrouvez vos factures dans l'onglet correspondant.

Ce dispositif est mis en œuvre par l'État (DGFIP).

